



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 25514

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la reconnaissance de la responsabilité juridique des multinationales françaises pour les dommages sociaux et environnementaux causés par leurs filiales dans les pays émergents. Aujourd'hui, si la filiale d'une entreprise multinationale européenne, installée en dehors des frontières européennes, commet des violations des droits de l'Homme ou provoque des dommages environnementaux irréversibles, la responsabilité de l'entreprise mère n'est pas engagée. Cette absence de cadre juridique permet aux multinationales d'obtenir une impunité sur l'ensemble des territoires nationaux où elles sont implantées. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa réflexion et des dispositions qu'elle compte prendre sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25514

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4677

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)